

PROTOCOLE N° 5
Conjonctivite

Si l'enfant présente une conjonctivite connue et signalée par les parents :

- Nettoyage des yeux avec le médicament prescrit en respectant l'**ordonnance** du médecin traitant, à l'aide de compresses stériles non tissées. S'il n'y a pas d'ordonnance donnée par les parents le médicament ne pourra pas être donné. En informer la famille.

Si elle est découverte au cours de sa journée à la crèche:

- Nettoyage des deux yeux au **sérum physiologique** à l'aide de compresses stériles non tissées.

Renouveler l'opération aussi souvent que nécessaire.

- Informer les parents lorsqu'ils viennent récupérer l'enfant.

Rappel: Pour les bébés bien utiliser une serviette par transat.

Date :

26/09/16

Signature et Nom du médecin référent :

 GHZ